



Résolution

Resolution



LCGB-SESF



Résolution du Congrès fédéral du LCGB-SESF

Avoir un temps d'avance sur demain, c'est négocier des conventions collectives porteuses d'avenir

Les délégués du congrès du LCGB-SESF, siégeant le 26 septembre 2024 à Luxembourg-ville, approuvent le rapport d'activités 2019-2024 et remercient le comité national pour le travail qui a été accompli au cours de cette période.

Les délégués invitent le nouveau comité national à s'engager davantage encore pour renforcer les intérêts des salariés des secteurs des banques et assurances et à amplifier les moyens d'influence du LCGB pour des conditions de travail plus justes.

Au regard de la situation actuelle dans les secteurs des banques et assurances, les délégués constatent :

- une augmentation des plans de maintien dans l'emploi dans le secteur des banques ;
- des négociations collectives de plus en plus ardues avec la fédération patronale ABBL ;
- une flexibilité accrue du temps de travail au détriment de la vie privée des salariés et sans reconnaissance appropriée ;
- la persistance de freins au développement du télétravail que ce soit en matière de fiscalité ou de sécurité sociale ;
- un recours des plus en plus important des banques et assurances à la digitalisation et à l'intelligence artificielle.
- des chiffres alarmants concernant les maladies liées aux risques psychosociaux.

Compte tenu de ce qui précède, le LCGB-SESF œuvre avant tout pour le maintien et le renforcement des acquis sociaux des salariés des banques et assurances, une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale, une attention plus grande à la prévention des risques psychosociaux, le renforcement des droits des salariés face à la digitalisation et une sauvegarde des emplois face aux tendances de plus en plus prononcées d'outsourcing.

Dès lors, les délégués exigent de la part du patronat :

- des augmentations salariales reconnaissant le travail, les compétences des salariés, leurs engagements et leur fidélité ;
- une flexibilité mettant un accent fort sur une meilleure conciliation de la vie professionnelle avec la vie privée du salarié ;
- une politique de maintien dans l'emploi à travers le secteur ;
- une politique de formation continue adaptée aux opportunités et défis de la digitalisation et de l'intelligence artificielle ;
- la mise en place d'actions de prévention des risques psychosociaux.

En outre, les délégués demandent aux instances gouvernementales de :



- renforcer au niveau du Code du Travail la protection du salarié contre le licenciement ;
- inscrire dans le Code du Travail un droit du salarié à la formation continue ;
- s'engager au sujet de l'augmentation des seuils de tolérance fiscaux actuels pour le télétravail de 34 jours à 55 jours pour les frontaliers, ce dernier seuil étant le nombre de jour maximal qui permet à tous les frontaliers travaillant à temps plein de rester affiliés à la sécurité sociale luxembourgeoise ;
- militer pour une révision du règlement européen 883/2004 sur la coordination de la sécurité sociale afin d'y introduire un statut spécifiquement dédié aux travailleurs frontaliers.

Finalement, le LCGB-SESF compte renforcer la représentativité du LCGB au sein des délégations lors des élections sociales de 2029 par le recrutement de nouveaux membres via :

- un renforcement du travail du terrain par une collaboration étroite entre les secrétaires syndicaux et les délégués du personnel ;
- le recentrage du rôle et des missions des délégués libérés sur le recrutement de nouveaux membres ;
- l'élargissement du réseau de contacts parmi les secrétaires syndicaux, les délégués, militants et membres du LCGB au sein du secteur des banques et assurances ;
- l'information régulière des salariés et des membres du LCGB ;
- l'encadrement approfondi des membres et délégués du LCGB par le développement continu des services aux membres, de l'INFO-CENTER et de l'application TonLCGB ;
- la promotion des services et prestations du LCGB, dont notamment l'aide et l'assistance pour remplir la déclaration d'impôt ;
- la mise en œuvre du programme d'action du LCGB.

Les délégués du Congrès fédéral du LCGB-SESF appellent tous les salariés des secteurs des banques et des assurances à s'affilier au LCGB et à soutenir son action pour l'amélioration de leurs conditions de travail et la sauvegarde de leur existence.

*Résolution adoptée lors du Congrès fédéral du LCGB-SESF,
le 26 septembre 2024 à Luxembourg-Ville.*



Resolution of the LCGB-SESF Federal Congress

(The French version is decisive)

One step ahead of tomorrow means negotiating future-ready collective agreements

The delegates of the LCGB-SESF Federal Congress, convened on September 26th, 2024 in Luxembourg City, approve the activity report 2019-2024 and thank the National Committee for their accomplished work.

The delegates ask the new national committee to pursue a stronger commitment in defending the interests of the employees in the banking and insurance sectors and to amplify the LCGB's means of influence for fairer working conditions.

With regard to the current situation in the banking and insurance sectors, the delegates noted:

- an increase in job protection plans in the banking sector;
- increasingly difficult collective bargaining negotiations with the employers' federation ABBL;
- increased flexibility in working hours, to the detriment of employees' private lives and without appropriate recognition;
- the persistence of tax and social security obstacles to the development of teleworking;
- the increasing use by banks and insurance companies of digitalisation and artificial intelligence.
- alarming figures for sickness linked to psychosocial risks.

In view of the above, the LCGB-SESF is primarily committed to maintaining and strengthening the social achievements of employees at banks and insurance companies, to achieve a better work-life balance, to pay greater attention to the prevention of psychosocial risks, to strengthen employees' rights in the face of digitalisation and to safeguard jobs in the face of increasingly pronounced outsourcing trends.

The delegates thus ask the employers to:

- pay rises that recognise employees' work, skills, commitment and loyalty;
- flexibility, with a strong emphasis on better reconciling employees' professional and private lives;
- a policy of job retention throughout the sector;
- a training policy adapted to the opportunities and challenges of digitalisation and artificial intelligence;
- the introduction of measures to prevent psychosocial risks.

The delegates also called on the government to:

- strengthen employee protection against dismissal in the Labour Code;
- include in the Labour Code an employee's right to ongoing training;



- commit to increasing the current tax tolerance limits for teleworking from 34 days to 55 days for cross-border commuters, the latter threshold being the maximum number of days that allows cross-border commuters working full-time to remain affiliated to Luxembourg social security;
- campaigning for a revision of European Regulation 883/2004 on the coordination of social security systems in order to introduce a status specifically dedicated to cross-border workers.

Finally, the LCGB-SESF is committed to strengthen the LCGB's representativeness within the delegations during the social elections of 2029 by recruiting new members via:

- strengthening field work through close cooperation between union secretaries and staff delegates;
- refocusing the role and tasks of full-time delegates on recruiting new members;
- expanding the network of contacts among union secretaries, delegates, militants and LCGB members in the banking and insurance sectors;
- providing regular information to employees and LCGB members;
- providing in-depth support for LCGB members and delegates through the ongoing development of member services, the INFO-CENTER and the YourLCGB application;
- promoting LCGB services, including in particular help and assistance in completing tax returns;
- implementing LCGB's action programme.

In conclusion, the delegates of the LCGB-SESF Federal Congress appeal to all employees within the banking and insurance sectors to join the LCGB and support its actions in order to maintain their existences and improve their work and salary conditions.

*Resolution adopted at the Federal Congress of the LCGB-SESF,
on September 26th, 2024 in Luxembourg-City.*